

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 JUILLET 2016**

Membres du conseil municipal	Présents	Absent	Absent excusé	Procuration
MARIE Camille	X			
De LAFORCADE Éric	X			
CORBIERE Martine	X			
GOUESLARD Pierrette	x			
PAUMIER Mickaël	X			
LETROUVE Bernard	X			
HEURTAUX Daniel	X			
LETASSEY Georges	X			
GUILLOCHE Anthony	x			
DOUBLET Gisèle	x			
LADROUE Alexandra			x	Donnée à M PAUMIER

Secrétaire de séance : Mme Martine CORBIERE

Date de convocation : le 28 juin 2016

Ordre du jour :

1. Archives communales : Compte rendu de l'entrevue avec M PAGNIER des Archives Départementales
2. Délibération sur le choix du prestataire pour les exhumations dans le cimetière
3. Point sur les travaux des Ecoles
4. Présentation des devis pour la réfection du chemin communal au lieu-dit "le Closet" et du parking "des Mézières"
5. Délibération pour la création d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe
6. Questions diverses

Le compte rendu du 06 JUIN 2016 transmis par mail le 1^{er} juillet 2016 aux élus, n'appelle aucune observation. Il est adopté.

Monsieur MARIE Camille Maire, ouvre la séance

1. Archives communales : Compte rendu de l'entrevue avec M PAGNIER des Archives Départementales

Mme CORBIERE donne le compte rendu de la visite avec M PAGNIER Hervé des archives départementales de la Manche qui a eu lieu le 10 juin 2016.

Concernant le dépôt des archives d'état civil, ils peuvent être déposés au maximum jusque dans les années 20, il n'est pas nécessaire de délibérer car nous sommes une commune de moins de 2000 habitants mais le conseil doit être informé du dépôt des archives anciennes. La prise en charge de tout le fonds ancien est assurée par les archives départementales et entièrement gratuite pour la commune. Elles y seront nettoyées, pré-triées et conservées dans une pièce à température et hydrométrie contrôlées.

Pour le cadastre seul le cadastre napoléonien est conservé en mairie.

Pour les archives plus contemporaines, c'est à la mairie de trier et d'éliminer mais en suivant un protocole.

Mme Corbière propose au conseil de procéder au dépôt des archives anciennes. Le conseil approuve.

2. Délibération sur le choix du prestataire pour les exhumations dans le cimetière.

Monsieur le maire présente les 2 devis pour effectuer 4 exhumations et mise en ossuaire. Entre l'entreprise funéraire Girard de Coutances et l'entreprise Desfriches de HAMBYE, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE le devis de l'entreprise funéraire Girard de Coutances pour un montant de 1 174.00€ TTC
- DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de 2016.

3. Point sur les travaux des écoles

Monsieur le maire informe le conseil que l'entreprise STEA de Cerisy la Salle a effectué les travaux de terrassement afin d'y installer provisoirement, à compter du 11 juillet, les structures modulaires qui permettront d'accueillir les 3 classes de Trelly pendant un an.

Mme Corbière propose de fixer une date pour le déménagement de la classe actuelle à savoir celle des CM1 CM2. Le conseil fixe la date du 16 juillet 2016 à 9h00.

Une demande auprès du syndicat de la perrelle devra être faite pour le prêt d'une benne pour évacuer les encombrants.

4. Délibération portant sur les travaux de voirie au chemin communal n°2 du Closet et sur le parking des Mézières

Monsieur le maire présente les 3 devis pour effectuer des travaux de réfection sur le chemin rural n°2 du Closet et sur le parking des Mézières.

Entre l'entreprise Eurovia, l'entreprise TP Boutté et l'entreprise Lehodey TP, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE le devis de l'entreprise Eurovia de Périers pour un montant de 15 954.25 € TTC
- DEMANDE QUE les crédits nécessaires soient inscrits au budget primitif de 2016.

5. Délibération portant création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 1ère classe.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, Suite à la réussite de Mme Karine LEROY, aux concours d'adjoints administratif territorial de 1ère classe, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif territorial de 1ère classe conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

↳ La création d'un emploi administratif territorial de 1ère classe à temps non complet, soit 17h30min/35h pour effectuer les fonctions suivantes : assistante à l'autorité territoriale, organisation du Conseil Municipal, élaboration du Budget, des dossiers de subventions, des marchés publics, de l'urbanisme, secrétaire du maire et des élus, Etat Civil, formalités administratives diverses, élections, gestion du cimetière, ressources humaines, autres activités diverses à compter du 1^{er} septembre 2016.

↳ De modifier ainsi le tableau des emplois.

↳ D'inscrire au budget les crédits correspondants

6. Questions diverses

Voirie

Monsieur le maire informe le conseil que les travaux de réfection mandatés par la communauté de communes de Montmartin sur Mer au pont situé sur la route entre les mézières et le closet sont terminés

M le maire propose la suppression des panneaux de limitation de tonnage à « 9 tonnes sauf riverains » ; Ils génèrent une certaines incompréhensions d'usagers et ne correspondent plus à l'usage moderne du trafic.

Le conseil municipal refuse la proposition de M le Maire.

Communauté de communes

Compte rendu est fait par M de Laforcade sur la réunion qui s'est tenue à Saint Sauveur Lendelin et informe que normalement, le pôle sur l'environnement sera situé à Montmartin sur Mer

Apport de la ligne téléphonique dans le bourg

Point sur le dossier France Telecom est fait par M Guilloche. Un rendez-vous sera fixé avec le technicien de chez orange.

ESTQC

Le Conseil Municipal accepte de participer à l'achat de peinture nécessaire pour repeindre la main-courante du stade. Les membres de l'ESTQC se chargent d'effectuer les travaux.

Salle de convivialité

Le marché sera signé avec les entreprises le 22 juillet 2016.

La séance est levée

